

### **Le covoiturage, comment ça marche ?**

#### **A quoi dois-je penser avant de partir ?**

#### **Quelles formalités dois-je effectuer auprès de mon assureur ?**

#### **Comment calculer les frais ?**

### **Le covoiturage, comment ça marche ?**

Un conducteur propose sa voiture, et ses services, pour un trajet donné, avec la date et l'heure qu'il souhaite. Les frais sont aussi laissés à son appréciation.

La personne intéressée par le parcours entre en contact avec le conducteur. Si les deux personnes s'entendent sur les modalités du voyage, ils se retrouvent pour voyager ensemble.

Que ce soit pour des trajets réguliers ou ponctuels, sur une courte ou longue distance, dans le cadre de votre travail, pour aller à un événement (concert, sport...) ou même faire ses courses : tous les déplacements sont possibles !

#### **A quoi dois-je penser avant de partir ?**

Avant le départ, convenez entre covoitureurs des modalités du voyage, notamment :

- lieu et horaire de rendez-vous et de dépose précis,
- temps d'attente maximal des passagers,
- échange de coordonnées (pour prévenir d'un éventuel désistement ou d'un retard),
- partage des frais, modalités et délai de paiement,
- nombre de bagages par passagers et possibilité ou non de les stocker,
- validité des permis des conducteurs et de l'assurance de la voiture utilisée.

#### **Quelles formalités dois-je effectuer auprès de mon assureur ?**

- Si vous êtes passager : Chacun dispose d'une assurance responsabilité civile qui est obligatoire et qui couvre les tiers et donc l'ensemble des partenaires du covoiturage, en cas d'accident survenu du fait de sa responsabilité.
- Si vous êtes conducteur : Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que le conducteur déclare le recours au covoiturage auprès de sa compagnie d'assurance afin que celle-ci lui communique les informations relatives aux conditions de mise en œuvre de ce covoiturage. (retrouver toutes les précisions liées à l'assurance du covoiturage sur le site de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances : [www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr)).

#### **Comment calculer les frais ?**

Les frais sont partagés entre les covoitureurs. Certains calculent et partagent simplement les frais d'essence (et de péage), d'autres prennent aussi en compte l'usure de la voiture et l'assurance (auquel cas, vous devez calculer le nombre de kilomètres parcourus).

Vous pouvez utiliser l'éco-calculateur qui se trouve sur ce site.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également utiliser le barème des impôts pour le calcul des frais réels : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

*Exemple : un trajet de 100 km dans une voiture de 5 cv de puissance fiscale :  $100 \times 0,483 = 48,3 \text{ €}$*

*Ce coût est à partager entre le nombre d'occupants du véhicule, y compris le chauffeur :*

*Un passager devra payer  $48,3 / 2 = 24,15 \text{ €}$*

*Deux passagers devront payer chacun  $48,3 / 3 = 16,1 \text{ €}$*

*Trois passagers devront payer chacun  $48,3 / 4 = 12 \text{ €}$*

Attention : la participation demandée ne doit pas excéder le montant des frais réellement subis par le conducteur.